

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport étant lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

12 juin 1872,

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *D. Ford Jones* et autres de *Gananoque*, province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte à l'effet de remettre en vigueur et amender certains actes passés dans les 6^e et 7^e années du règne de Sa Majesté feu le roi *Guillaume IV* pour permettre aux pétitionnaires d'améliorer la navigation de la rivière *Gananoque* ; laquelle pétition a été renvoyée de nouveau à l'examen de votre comité à la dernière séance de votre honorable Chambre ; et il a maintenant l'honneur de la recommander à votre favorable considération.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER D. DICKSON

Président.

Le dit rapport étant lu une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Foster*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de navigation de *Gananoque* " et *Wetzie*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Shaw*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé ; " Acte pour amender de nouveau l'acte incorporant la " compagnie d'assurance de l'ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Foster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, et auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société impériale de garantie et de prêts," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.